

DEMANDE D'OCCUPATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Suivant règlements du 02/09/2008 relatifs à l'octroi d'une subvention aux associations et à la location des locaux communaux.

Toute demande doit être introduite **au moins 30 jours (et maximum 1 an) avant la date d'occupation.**

Cadre réservé au demandeur

Nom/Dénomination :

Adresse :

☎ : GSM :

e-mail :

Date de la demande :

Date de l'occupation :

Lieu d'occupation local/salle :

Type de manifestation (à cocher et/ou ajouter) :

Réunion Repas Funérailles Baptême/Communion Mariage Bal/manif.publique

Autre

Description détaillée : ...

.....

.....

Manifestation privée - Manifestation publique

Nom et signature :

Cadre réservé à l'Administration communale

Prix :€

Valorisation : €

Historique subvention :

Avis de l'Administration :

Proposition caution :€ Risque : Caution demandée :€

Décision du Collège communal en date du : favorable défavorable